

Étudiants internationaux : Combien resteront au Québec après leurs études ?

La question qui tue...

Avec une pénurie de main-d'œuvre qui sévit dans plusieurs secteurs d'activité économique et une population étudiante croissante en provenance de l'étranger, la question suivante revient sans cesse : Quelle proportion des étudiantes et étudiants internationaux (ÉÉI) s'installeront au pays et, plus particulièrement au Québec, à la fin de leurs études ? Les données sur l'effectif étudiant, à elles seules, ne permettent malheureusement pas de bien répondre à cette question. Pour ce faire, l'accès à des données complémentaires sur le statut d'immigration, l'emploi et/ou le lieu de résidence des personnes après leur diplomation semble essentiel pour mesurer plus précisément ce phénomène.

Un angle d'observation intéressant : l'obtention de la résidence permanente

Malgré les limites des données étudiantes, une analyse visant à déterminer la part des ÉÉI qui obtiennent leur résidence permanente en cours de cheminement a été effectuée. Faute d'atteindre le niveau de précision recherché, cette approche permet tout de même d'établir une valeur plancher pour la proportion de ceux et celles qui restent au Québec après leurs études à l'Université du Québec (UQ).

D'un point de vue méthodologique, plus spécifiquement, les personnes avec visa d'études, de travail ou diplomatique qui ont débuté un programme de grade à l'UQ ont été retenues pour cette analyse. Les cohortes d'automne de 2001 à 2016 ont été suivies jusqu'à l'hiver 2022 pour établir la proportion des personnes arrivées à l'UQ avec un visa temporaire qui ont obtenu par la suite leur résidence permanente¹. Celle-ci sous-estime toutefois la proportion réelle, puisqu'en sont exclues les personnes dont la résidence permanente s'est officialisée après leur départ de l'UQ, soit pour aller étudier ailleurs, soit pour intégrer le marché du travail².

Un long processus administratif

Nos échanges avec les Services aux étudiants³ des établissements ont permis de documenter la procédure que doit suivre l'ÉÉI au Québec pour accéder au statut de résident permanent.

¹ Les ÉÉI ayant acquis leur citoyenneté canadienne ou le statut de réfugié après leur entrée à l'UQ sont également inclus dans le calcul.

² Notons que les suivis se limitent à l'établissement initial. Si un ÉÉI débute ses études dans une université de l'UQ pour ensuite les poursuivre dans une autre, on perd malheureusement sa trace lors du changement d'éta-

blissement. De plus, certaines personnes pourraient être considérées plus d'une fois dans cette étude. Après son départ, si l'ÉÉI se réinscrit à un programme de grade dans un établissement de l'UQ, il sera sélectionné à nouveau dans une autre cohorte.

On perd la trace de plusieurs personnes en raison du passage obligé par le marché du travail

Une fois son programme d'études complété, l'ÉÉI doit obtenir de son établissement son relevé de notes final et son attestation de fin d'études. La personne devra ensuite se procurer auprès du gouvernement fédéral un numéro d'assurance social et un permis de travail post-diplôme (PTPD) de l'IRCC (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada) pour pouvoir travailler. Après douze mois d'expérience professionnelle, elle pourra demander son certificat de sélection du Québec (CSQ) au Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec. Une fois le CSQ obtenu, la résidence permanente pourra finalement être demandée à l'IRCC. Au total, l'ÉÉI patientera entre 33 et 42 mois, nous dit-on, avant d'acquérir le statut convoité.

Plus du tiers des personnes entrées avant 2005 sont restées au Québec après leurs études

Les données institutionnelles indiquent que plus du tiers des ÉÉI qui ont débuté un programme de grade à l'UQ avant 2005 ont obtenu leur résidence permanente par la suite. Cette valeur est conforme à celle publiée dans la fiche intitulée « [Quels sont les avantages pour le](#)

PLUS du quart reste après un baccalauréat, du tiers après une maîtrise et de la moitié après un doctorat

« [Quels sont les avantages pour le](#)

³ Un merci tout spécial à Romy Schlegel, Conseillère aux étudiants internationaux de l'École de technologie supérieure.

Le réseau de l'Université du Québec

UQAM

UQTR

UQAC

UQAR

UQO

UQAT

INRS

ENAP

ÉTS

TÉLUQ

[Québec d'accueillir des étudiants étrangers ?](#) ». Le tableau 1, qui présente l'information selon le type du programme, montre que, conformément aux attentes, la part des ÉÉI ayant acquis leur statut de RP croît avec le nombre d'années d'observation. Les cohortes antérieures à 2005, suivies plus longtemps, suggèrent que plus du quart des ÉÉI restent au Québec après l'obtention d'un diplôme de baccalauréat, plus du tiers après une maîtrise et plus de la moitié après un doctorat (tableau 1)⁴.

Tableau 1
Part des ÉÉI qui ont obtenu leur résidence permanente entre leur entrée dans la cohorte et l'hiver 2022

Cohorte d'automne	Baccalauréat		Maîtrise		Doctorat	
	Taille de cohorte	Part de la cohorte	Taille de cohorte	Part de la cohorte	Taille de cohorte	Part de la cohorte
2001	322	31 %	190	31 %	31	71 %
2002	331	28 %	180	47 %	56	50 %
2003	390	27 %	197	36 %	56	54 %
2004	362	27 %	199	38 %	65	48 %
2005	370	22 %	209	38 %	66	50 %
2006	422	21 %	201	29 %	80	49 %
2007	477	15 %	267	35 %	64	47 %
2008	479	15 %	268	18 %	82	37 %
2009	522	13 %	291	19 %	93	32 %
2010	536	10 %	317	9 %	116	31 %
2011	559	10 %	380	7 %	110	26 %
2012	710	7 %	432	8 %	103	17 %
2013	692	7 %	491	3 %	124	16 %
2014	959	5 %	646	6 %	146	14 %
2015	767	3 %	652	4 %	161	12 %
2016	672	4 %	731	2 %	157	12 %

Notons qu'il est normal que la part augmente avec le cycle d'études. Un certain nombre d'ÉÉI aux cycles supérieurs ont assurément fait d'autres études au pays avant d'entrer dans leur programme à l'UQ. La proportion au baccalauréat, à première vue élevée considérant les longs délais administratifs, est elle-même tirée vers le haut par les ÉÉI ayant au préalable fait des études collégiales ou un autre programme universitaire dans une province canadienne⁵.

Des proportions d'hommes et de femmes assez semblables

Certaines caractéristiques étudiantes (ex. : genre, âge, provenance) peuvent influencer la décision de s'établir au Québec. Notons d'abord un impact assez marginal du genre de l'individu. Les proportions de femmes et d'hommes accédant à la résidence permanente ne diffèrent généralement que de

⁴ La cohorte de 2001 n'a pas été considérée pour établir la valeur plancher au doctorat, sa proportion particulièrement élevée (71 %) par rapport aux précédentes cohortes la rendant atypique. Notons également que 2001 est la première cohorte dans la base de données disposant d'un code d'entente de mobilité pour permettre d'exclure les étudiants en mobilité entrante, dont l'objectif d'études n'est probablement pas de s'établir au Québec.

⁵ Parmi les ÉÉI qui ont commencé un baccalauréat à l'UQ entre 2001 et 2005, la proportion ayant obtenu sa résidence permanente après 4 ans de cheminement s'établit à 30 % lorsqu'ils ont été admis sur la base d'un diplôme collégial ou universitaire canadien. Cette proportion n'est toutefois que 12 % quand le diplôme à l'admission a été acquis dans un

quelques points de pourcentage, tant pour les cohortes plus anciennes, que les plus récentes. Le doctorat montre toutefois des écarts plus marqués et une évolution selon le genre qui vailent la peine d'être mentionnés : la part d'obtention de la résidence permanente chez des femmes, auparavant inférieure d'en moyenne 5 points de pourcentage à celle des hommes, se trouve maintenant à égalité avec cette dernière ou la dépasse légèrement⁶.

La résidence permanente est plus fréquente chez les adultes entrés au pays à un âge plus avancé

Les ÉÉI âgés de 27 ans et plus, assumant possiblement plus de responsabilités personnelles et familiales à leur entrée au Québec, semblent plus enclins à demander un changement de statut légal afin d'y élire domicile. Plus précisément, la tranche des 27-29 ans au baccalauréat et à la maîtrise, de même que celle des 30-34 ans au doctorat, affichent les plus grandes parts d'accès à la résidence permanente. Pour les cohortes de 2001 à 2005 groupées, les proportions pour ces tranches d'âge excèdent de 15 à 20 points de pourcentage celles des plus jeunes ÉÉI.

Une plus grande part des personnes en provenance de l'Afrique et du Moyen-Orient restent au Québec

Le tableau 2 fait état de la situation en fonction de la région de provenance. Les ÉÉI originaires de l'Afrique et du Moyen-Orient sont ceux qui accèdent en plus grande proportion à la résidence permanente, et ce, à tous les cycles d'études. À l'opposé, les personnes provenant de l'Europe, notamment de la France⁷, sont associées aux proportions les plus faibles.

Tableau 2
Part des ÉÉI qui ont obtenu leur résidence permanente selon la région de provenance – Cohortes de 2001 à 2005⁸

Région de provenance	Baccalauréat		Maîtrise		Doctorat	
	Taille de cohorte	Part de la cohorte	Taille de cohorte	Part de la cohorte	Taille de cohorte	Part de la cohorte
Afrique et Moyen-Orient	1 005	32 %	418	52 %	77	65 %
Amériques et Antilles	125	27 %	71	44 %	35	49 %
Asie et Océanie	25	28 %	65	25 %	23	61 %
Europe	619	19 %	421	25 %	139	45 %

autre pays. Précisons que les données ne permettent pas de dire si une partie de ces 12 % détiennent également un diplôme canadien.

⁶ Elle est, en moyenne, inférieure de 5 points de pourcentage à celle des hommes pour les cohortes de 2001 à 2010, à égalité pour les cohortes de 2011 à 2013 et supérieure de 2 points de pourcentage pour celles de 2014 à 2016. La prudence reste cependant de mise pour les cohortes plus récentes, puisque l'écart pourrait changer après une plus longue période d'observation.

⁷ Pour les étudiantes et étudiants français, les parts sont respectivement de 18 %, 23 % et 46 % pour le baccalauréat, la maîtrise et le doctorat.

⁸ Les cinq plus anciennes cohortes ont été groupées pour maximiser la proportion et obtenir un nombre satisfaisant d'ÉÉI par région.

Des établissements qui se démarquent

Malgré l'attrait du Grand Montréal, souvent la porte d'entrée des personnes immigrantes, plusieurs ÉÉI optent pour des études en région. De manière globale, au baccalauréat et à la maîtrise, les parts d'obtention de la résidence permanente associées aux établissements en région de l'UQ, bien que légèrement inférieures, ne sont pas très différentes de celles de ses établissements en milieu urbain (tableau 3). Au doctorat, cependant, les ÉÉI en région ont acquis leur statut de RP dans une plus grande proportion que ceux en milieu urbain (69 % contre 53 %). Notons que, pour les cohortes analysées, l'UQAC affiche les proportions les plus élevées du réseau à tous les cycles d'études. Aux cycles supérieurs, elle est suivie de l'INRS qui atteint le deuxième rang.

Tableau 3
Part des ÉÉI qui ont obtenu leur résidence permanente selon l'établissement – Cohortes de 2001 à 2003⁹

Cohortes	Baccalauréat		Maîtrise		Doctorat	
	Taille de cohorte	Part de la cohorte	Taille de cohorte	Part de la cohorte	Taille de cohorte	Part de la cohorte
En région	377	27 %	177	35 %	26	69 %
UQTR	198	26 %	65	43 %	18	61 %
UQAC	40	43 %	32	63 %	21	76 %
UQAR	24	29 %	43	14 %	15	53 %
UQO	101	25 %	32	16 %	---	---
UQAT	41	20 %	11	45 %	3	67 %
En milieu urbain	664	30 %	390	39 %	117	53 %
UQAM	647	30 %	311	37 %	79	48 %
INRS	---	---	35	51 %	25	68 %
ENAP	---	---	26	42 %	3	33 %
ÉTS	19	21 %	29	48 %	23	57 %

Note : Les parts en rouge sont calculées à partir d'un petit nombre d'ÉÉI (moins de 20). La prudence est donc de mise.

Les sciences appliquées ont la cote

Certains domaines d'études se distinguent aussi par des parts d'obtention de la résidence permanente supérieures à la moyenne. Au premier cycle, pour les cohortes 2001-2005, les domaines associés aux parts les plus élevées sont les sciences de la santé (35 %), puis l'éducation et les sciences pures et appliquées (SPA) (30 % chacun). Les formations en SPA attirent toutefois davantage d'ÉÉI au baccalauréat que celles des deux autres domaines¹⁰ : un plus grand nombre de personnes avec une formation de premier cycle en SPA s'installent donc au Québec. À ce niveau d'études, les disciplines qui tirent la part vers le haut sont notamment les sciences de l'informatique pour les sciences appliquées, puis la chimie, l'actuariat, les sciences physiques et la géologie du côté des sciences pures.

Aux cycles supérieurs¹¹, les sciences appliquées affichent les plus importantes parts, tant à la maîtrise (49 %) qu'au doctorat (67 %), les formations en génie y contribuant pour

beaucoup. À la maîtrise, les lettres (48 %) et le droit (42 %) se démarquent également, malgré des tailles de cohortes plus modestes¹².

L'accès à la résidence permanente est-il plus restreint ou plus lent que par le passé ?

Dans les sections précédentes, la méthodologie appliquée consistait à suivre chaque cohorte jusqu'à l'hiver 2022 pour optimiser la part. Suivant cette approche, les ÉÉI des plus anciennes cohortes, ayant eu plus de temps que les autres pour faire progresser leur demande d'immigration à l'intérieur de la bureaucratie provinciale et fédérale, avaient plus de chances d'être admis à la résidence permanente au cours de la période à l'étude. Nonobstant cette période d'observation, les conditions d'accès à la résidence permanente semblent elles aussi avoir changé au fil des ans, influençant d'entrée de jeu la proportion de personnes y étant admises.

La *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, en vigueur depuis juin 2002, vise notamment à faciliter l'entrée au pays de personnes immigrantes qui seraient mieux préparées pour le marché de l'emploi canadien. Au Québec, le volet « personne diplômée » du Programme de l'expérience québécoise (PEQ), un programme de sélection permanente des travailleuses et travailleurs qualifiés, constitue une porte d'entrée intéressante pour les ÉÉI qui veulent obtenir leur Certificat de sélection du Québec (CSQ), avant de faire leur demande de résidence permanente (RP). La figure 1 montre, depuis 2012, une diminution des personnes admises à la RP dans la catégorie des « travailleurs qualifiés » ayant pour destination la province de Québec.

Figure 1
Nombre de personnes admises à la résidence permanente dans la catégorie « travailleurs qualifiés » – Province de Québec



Sources : Les publications « Rapport annuel au Parlement sur l'immigration » de 2004 à 2021.

Note : L'admissibilité à la catégorie « travailleurs qualifiés » repose sur six facteurs : les études, la connaissance des langues officielles, l'expérience professionnelle acquise, l'âge, l'emploi réservé au Canada et l'adaptabilité.

⁹ Pour les cellules ombragées (en bleu), le résultat lié aux cohortes de 2001 à 2005 est plutôt présenté afin d'accroître les nombres d'ÉÉI.

¹⁰ La taille de cohorte pour les cinq années considérées n'est que de 20 ÉÉI en santé, 46 en éducation, alors qu'elle totalise 627 en SPA.

¹¹ En faisant abstraction des domaines comptant moins de 20 ÉÉI pour les cohortes de 2001 à 2005 groupées.

¹² Entre 20 et 25 ÉÉI seulement.

Quelle qu'en soit la justification¹³, cette diminution suggère que les cohortes plus récentes risquent ne pas atteindre des proportions plancher aussi élevées que celles mises en lumière dans la première partie de ce document. En effet, les proportions analysées précédemment concernent les cohortes antérieures à 2005 qui se trouvent dans la portion ascendante de la courbe (figure 1), alors que les nouvelles cohortes sont associées à une courbe descendante. De plus, les conditions actuelles du marché du travail limitent encore davantage les observations permises par le biais des données étudiantes. En pénurie de main-d'œuvre, il est fort à parier que plusieurs personnes sont embauchées sans repasser par les bancs d'une université, recevant plutôt, au besoin, un complément de formation en entreprise.

Pour accroître la comparabilité des cohortes entre elles, nous avons refait les calculs en fixant la période d'observation. Notons qu'un ÉÉI se verra généralement accorder un visa d'études en fonction de la durée prévue de son programme, soit 3-4 ans pour un baccalauréat et 2 ans pour une maî-

trise¹⁴. Le tableau 4 présente les parts d'ÉÉI ayant obtenu leur résidence permanente (RP) 4, 6 et 8 ans après leur entrée dans la cohorte. Les données du tableau 1 (cohortes suivies jusqu'à l'hiver 2022) sont rapportées en parallèle à des fins de comparaison. Ces résultats confirment, qu'à période d'observation similaire, une plus faible part des cohortes récentes ont obtenu leur RP.

Que ça soit en raison d'un temps de traitement plus long des demandes, de projets de vie et d'études en évolution du côté des ÉÉI ou de nouvelles contraintes liées au marché de l'emploi, force est de constater que les cohortes plus récentes affichent un comportement différent des plus anciennes, qui ont servi à établir les valeurs plancher publiées dans cette note technique. Comme ces différences tendent à réduire notre capacité à mesurer la proportion des ÉÉI qui restent au Québec après leurs études, l'accès à des données complémentaires devient incontournable pour évaluer la rétention des talents en provenance de l'international.

Tableau 4 – Part des ÉÉI qui ont obtenu leur résidence permanente après des périodes de 4, 6 et 8 ans

Cohorte d'automne suivie...	Baccalauréat				Maîtrise				Doctorat			
	Durant 4 ans	Durant 6 ans	Durant 8 ans	Jusqu'à l'hiver 2022	Durant 4 ans	Durant 6 ans	Durant 8 ans	Jusqu'à l'hiver 2022	Durant 4 ans	Durant 6 ans	Durant 8 ans	Jusqu'à l'hiver 2022
2001	18 %	25 %	28 %	31 %	26 %	28 %	29 %	31 %	65 %	68 %	71 %	71 %
2002	18 %	24 %	25 %	28 %	40 %	46 %	46 %	47 %	45 %	50 %	50 %	50 %
2003	15 %	23 %	25 %	27 %	32 %	35 %	35 %	36 %	36 %	50 %	52 %	54 %
2004	18 %	23 %	25 %	27 %	33 %	35 %	36 %	38 %	28 %	45 %	46 %	48 %
2005	12 %	17 %	19 %	22 %	34 %	36 %	36 %	38 %	36 %	45 %	47 %	50 %
2006	11 %	15 %	18 %	21 %	27 %	28 %	29 %	29 %	40 %	48 %	49 %	49 %
2007	5 %	8 %	11 %	15 %	28 %	31 %	33 %	35 %	34 %	44 %	45 %	47 %
2008	6 %	10 %	13 %	15 %	15 %	16 %	17 %	18 %	20 %	29 %	33 %	37 %
2009	6 %	9 %	11 %	13 %	11 %	13 %	16 %	19 %	20 %	26 %	30 %	32 %
2010	3 %	7 %	8 %	10 %	7 %	8 %	9 %	9 %	22 %	25 %	29 %	31 %
2011	4 %	6 %	9 %	10 %	2 %	3 %	5 %	7 %	18 %	25 %	26 %	26 %
2012	2 %	4 %	7 %	7 %	4 %	5 %	7 %	8 %	6 %	13 %	17 %	17 %
2013	4 %	5 %	7 %	7 %	1 %	3 %	3 %	3 %	7 %	13 %	16 %	16 %

¹³ Selon [un article de La Presse](#), il semble que le temps de traitement des demandes par le fédéral soit particulièrement long pour les travailleuses et travailleurs qualifiés du Québec. De plus, considérant les délais souvent plus courts pour accéder à la résidence permanente dans les autres provinces, la « Stratégie en matière d'immigration francophone », à laquelle sont rattachées des cibles (nombres) de francophones hors Québec, pourrait expliquer en partie la diminution plus marquée à partir de 2019. À cela s'ajoute évidemment l'impact de la pandémie pour 2020.

¹⁴ Le [site du gouvernement fédéral](#) précise ceci : « La date d'expiration de votre permis d'études est la date à laquelle vous devez cesser vos études et quitter le Canada. Cette date est indiquée dans le coin supérieur droit de votre permis. Elle correspond habituellement à la durée de votre programme d'études, plus 90 jours. Les 90 jours additionnels vous donnent le temps de vous préparer à quitter le Canada ou de demander la prolongation de votre séjour au Canada. ».